

Image not found or type unknown



## facturation supplémentaire pour retard paiement loyer garde meubl

Par **PIVOINES06**, le **27/07/2011** à **12:52**

Bonjour, je loue depuis plusieurs année un garde-meuble, je règle tous les mois le loyer. Tout ce passait bien, mais j' ai réglé deux fois le loyer avec une semaine de retard et le bailleur me compte des frais supplémentaires alors que lorsque je lui paie les loyers bien en avance il ne me fait aucune réduction. Je ne sais comment il calcule ces dit frais car comme j' ai refusé de payer, maintenant cela dépasse plus de deux fois le prix du loyer. Et maintenant il veut que je vide ce garde meuble. Es-ce légal. Merci pour votre réponse.